

⑫

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

⑳ Numéro de dépôt: 88401104.0

⑵ Int. Cl.4: **E 05 B 65/00**

㉑ Date de dépôt: 05.05.88

⑶ Priorité: 07.05.87 FR 8706504

⑷ Date de publication de la demande:
09.11.88 Bulletin 88/45

⑸ Etats contractants désignés:
BE CH DE ES GB IT LI

⑹ Demandeur: **FICHET-BAUCHE Société dite:**
15-17, avenue Morane-Saulnier
F-78140 Velizy-Villacoublay Cédex (FR)

⑺ Inventeur: **Malaval, Jean-Luc, Paul André**
1 Place Lafayette
F-91270 Vigneux sur Seine (FR)

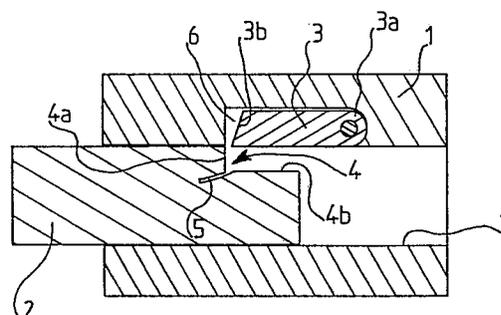
⑻ Mandataire: **Durand, Yves Armand Louis et al**
CABINET WEINSTEIN 20, Avenue de Friedland
F-75008 Paris (FR)

⑽ **Verrou condamnable et coffre-fort équipé d'un tel verrou.**

⑾ La présente invention concerne un verrou condamnable. Ce verrou comprend un boîtier (1) dans lequel est monté coulissant un pêne (2) qui peut être bloqué en position sortie par un organe mobile (3) coopérant avec une encoche (4) prévue sur le pêne (2), ce dernier comportant une fente (5) débouchant dans l'encoche (4) suivant une direction telle que, lorsque l'organe mobile (3) est logé dans l'encoche (4), et que le pêne (2) subit un effort de retrait dans le boîtier (1), ledit organe pénètre dans la fente (5) et déforme une partie du pêne qui est ainsi définitivement coincé dans le boîtier (1).

Ce verrou s'applique notamment aux coffres-forts.

FIG. 1



Description

Verrou condamnable et coffre-fort équipé d'un tel verrou

La présente invention a essentiellement pour objet un verrou qui peut être définitivement condamné sous l'effet d'une effraction.

Elle vise également un coffre-fort équipé d'un tel verrou.

On connaît déjà des verrous comprenant un boîtier dans lequel est monté coulissant au moins un pêne qui peut être bloqué en position sortie par un organe mobile coopérant avec une encoche prévue sur le pêne.

Toutefois, il est possible, avec ce genre de verrou d'exercer une action sur le pêne de façon à le faire rentrer dans le boîtier, et cela à l'encontre du blocage réalisé par l'organe mobile logé dans l'encoche du pêne. En d'autres termes, un cambrioleur, même peu averti, a la possibilité de pénétrer relativement facilement dans un local ou un bâtiment fermé par un tel verrou.

Aussi, la présente invention a pour but de remédier à ces inconvénients en proposant un verrou du type ci-dessus, mais qui est perfectionné de façon à assurer la condamnation définitive du verrou en cas de forçage du pêne.

A cet effet, l'invention a pour objet un verrou condamnable comprenant un boîtier dans lequel est monté coulissant au moins un pêne qui peut être bloqué en position sortie par au moins un organe mobile coopérant avec une encoche prévue sur le pêne, caractérisé en ce que le pêne comporte une fente débouchant dans ladite encoche suivant une direction telle que, lorsque l'organe mobile est logé dans l'encoche et que le pêne subit un effort de retrait dans le boîtier, ledit organe mobile pénètre dans la fente et déforme une partie du pêne qui est ainsi définitivement coincé dans le boîtier.

Suivant une autre caractéristique de l'invention, l'organe mobile précité comporte une extrémité articulée dans le boîtier et une autre extrémité biseautée susceptible de pénétrer dans la fente précitée.

On précisera encore ici que, suivant un mode de réalisation préféré, la fente précitée est ménagée dans l'angle d'une encoche à deux parois sensiblement perpendiculaires, pratiquée sur le côté du pêne.

On notera encore que l'organe mobile précité peut être escamoté dans un logement pratiqué dans le boîtier et débouchant en regard du pêne.

On comprend donc que l'utilisation d'un tel verrou est particulièrement avantageuse pour les coffres-forts.

Mais d'autres avantages et caractéristiques de l'invention apparaîtront mieux dans la description détaillée qui suit et se réfère aux dessins annexés donnés uniquement à titre d'exemple, et dans lesquels :

La figure 1 est une vue schématique et en coupe d'un verrou conforme à cette invention et dans lequel le pêne est en position sortie, tandis que l'organe mobile est escamoté dans le boîtier et ne se trouve pas en position de

blocage du pêne en position sortie ;

La figure 2 est une vue similaire à la figure 1 mais montrant l'organe mobile en position de blocage du pêne en position sortie ; et

La figure 3 est une vue similaire aux figures précédentes mais montrant l'état des divers éléments du verrou lorsqu'on a fait subir au pêne un effort de retrait dans le boîtier.

Suivant l'exemple de réalisation représenté sur les dessins, un verrou du type concerné par la présente invention comprend essentiellement un boîtier 1 dans lequel est monté coulissant un pêne 2 qui peut être bloqué en position sortie par un organe mobile 3 coopérant avec une encoche 4 prévue sur le pêne 2.

Conformément à l'invention, le pêne 2 comporte une fente 5 débouchant dans l'encoche 4, laquelle fente peut être réalisée tout simplement par un trait de scie.

L'encoche 4 du pêne 2 forme deux parois 4a, 4b sensiblement perpendiculaires, tandis que la fente 5 débouche dans l'angle entre ces deux parois.

L'organe mobile 3, suivant un exemple de réalisation, est constitué par un doigt dont l'une 3a des extrémités est articulée sur le boîtier 1, tandis que l'autre extrémité 3b est biseautée de façon à pouvoir coopérer avec la fente 5 comme cela sera expliqué plus loin à propos du fonctionnement.

L'organe mobile 3 est escamotable dans un logement 6 pratiqué dans le boîtier 1 et débouchant en regard du pêne 2. Tout système approprié peut être utilisé pour commander le pivotement de l'organe 3 permettant le blocage du pêne 2.

Le fonctionnement de ce verrou se déduit immédiatement de la description qui précède.

Le pêne 2 peut coulisser librement dans un alésage ou analogue 7 ménagé dans le boîtier 1, et cela tant que l'organe mobile 3 est escamoté dans son logement 6, comme on le voit bien sur la figure 1.

Lorsque le pêne 2 est en position sortie, on peut le bloquer dans cette position par pivotement de l'organe 3 qui vient se loger dans l'encoche 4 du pêne 2, comme on le voit clairement sur la figure 2.

Si l'on exerce sur le pêne 2 une action de retrait dans le boîtier 1, comme matérialisé par la flèche 8 sur la figure 3, l'extrémité biseautée 3b de l'organe mobile 3 tendra à pénétrer dans la fente 5, ce qui procurera une sorte de déformation ou déchirement de la périphérie du pêne, comme on le voit en 9 sur la figure 3. On comprend alors que, dans ces conditions, le pêne 2 sera définitivement bloqué dans son boîtier 1.

Autrement dit, la fente 5 constitue en quelque sorte une amorce de rupture qui lors des chocs ou des efforts sur le pêne 2, va accentuer le fluage du métal constituant ledit pêne, dans le logement 6. Bien entendu, la direction de cette fente 5 sera telle qu'elle favorise la trajectoire d'engagement de l'organe ou levier 3 dans le pêne 2.

On remarquera encore que les formes de l'organe 3 et du boîtier 1 permettent avantageusement de soumettre le mécanisme à des contraintes

essentiellement de compression, lesquelles sont les plus favorables pour la tenue aux efforts.

On a donc réalisé suivant l'invention un verrou de conception mécanique particulièrement simple et qui permet un coincement définitif du pêne sous l'action d'un choc ou d'un effort sur celui-ci, ce qui rend l'application d'un tel verrou à un coffre-fort par exemple, particulièrement avantageuse.

Bien entendu, l'invention n'est nullement limitée au mode de réalisation décrit et illustré qui n'a été donné qu'à titre d'exemple.

C'est ainsi que la fente 5 et l'organe mobile 3 coopérant avec cette fente, de même que la forme de l'encoche 4 du pêne 2 peuvent revêtir différentes formes sans sortir du cadre de l'invention.

C'est dire que l'invention comprend tous les équivalents techniques des moyens décrits ainsi que leurs combinaisons si celles-ci sont effectuées suivant son esprit.

Revendications

1. Verrou condamnable comprenant un boîtier (1) dans lequel est monté coulissant au moins un pêne (2) qui peut être bloqué en position sortie par au moins un organe mobile (3) coopérant avec une encoche (4) prévue sur le pêne (2), caractérisé en ce que le pêne comporte une fente (5) débouchant dans ladite encoche (4) suivant une direction telle que, lorsque l'organe mobile (3) est logé dans l'encoche (4) et que le pêne (2) subit un effort de retrait dans le boîtier (1), ledit organe mobile pénètre dans la fente (5) et déforme une partie du pêne qui est ainsi définitivement coincé dans le boîtier (1).

2. Verrou selon la revendication 1, caractérisé en ce que l'organe mobile précité (3) comporte une extrémité (3a) articulée dans le boîtier (1) et une autre extrémité biseautée (3b) susceptible de pénétrer dans la fente précitée (5).

3. Verrou selon la revendication 1 ou 2, caractérisé en ce que la fente précitée (5) est ménagée dans l'angle d'une encoche (4) à deux parois (4a, 4b) sensiblement perpendiculaires, pratiquée sur le côté du pêne (2).

4. Verrou selon l'une des revendications 1 à 3, caractérisé en ce que l'organe mobile précité (3) peut être escamoté dans un logement (6) pratiqué dans le boîtier (1) et débouchant en regard du pêne (2).

5. Coffre-fort équipé d'un verrou selon l'une des revendications 1 à 4.

5

10

15

20

25

30

35

40

45

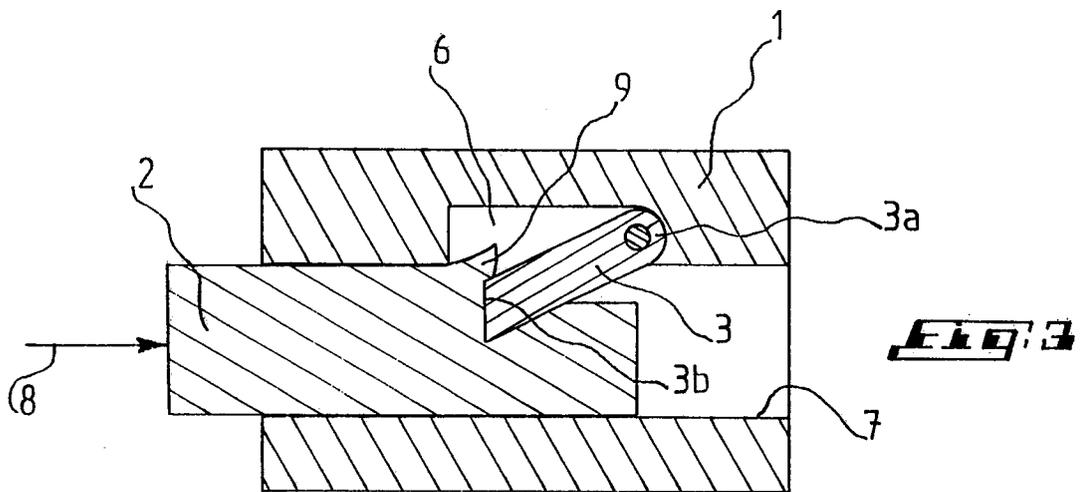
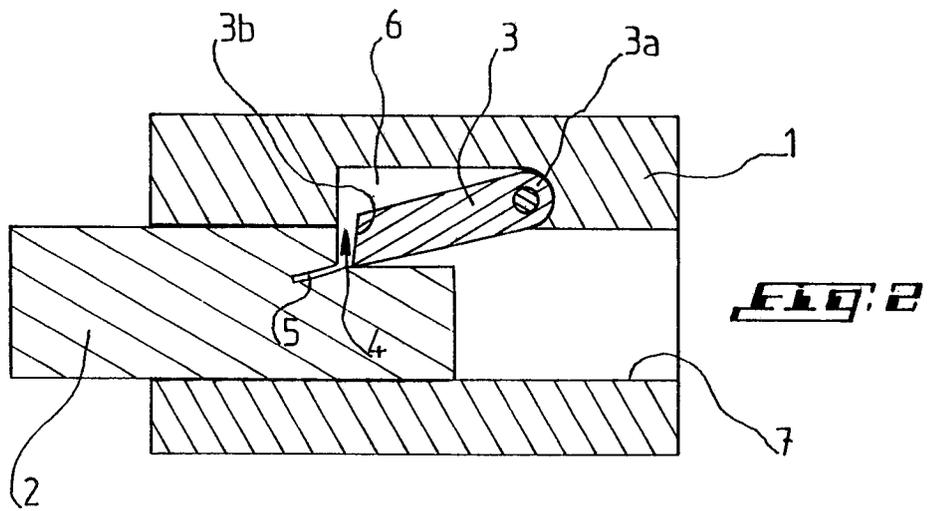
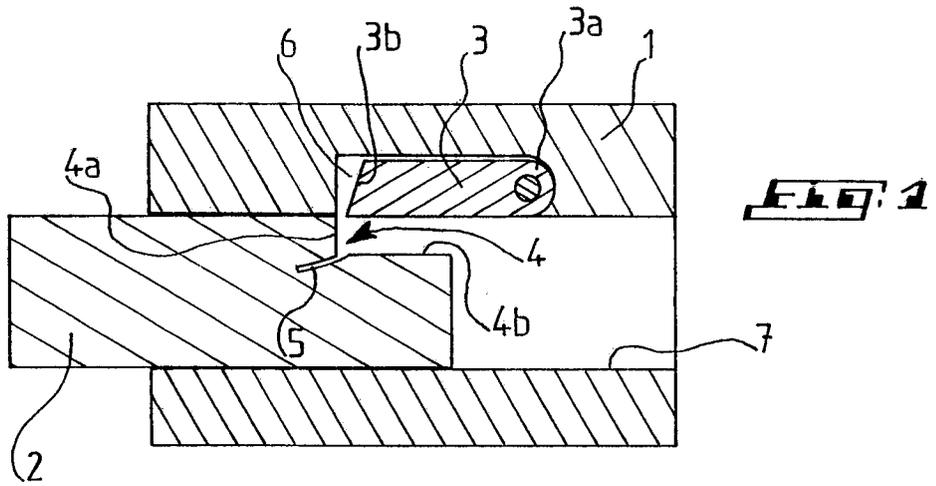
50

55

60

65

3





DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl.4)
A	US-A-1 598 964 (C.A. FOWLER) * Page 3, lignes 36-40; figure 3 * ---	1,5	E 05 B 65/00
A	DE-C- 585 035 (R.A. CRUSE) * Page 1, lignes 24-32; figures 2,10 * -----	1,5	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl.4)
			E 05 B
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 01-08-1988	Examinateur GERARD B. E.
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	